DESHERBANT TOTAL SYSTEMIQUE NON SELECTIF DES ESPACES VERTS

Désherbant liquide à base de Glyphosate

IDENTIFICATION

Désherbant total foliaire systémique et non sélectif pour espaces verts et zones arborées. **Action immédiate**. Il pénètre rapidement par les feuilles, est véhiculé par la sève pour se répandre ensuite dans toutes les parties du végétal.

UTILISATIONS

Agit sur pratiquement toutes les mauvaises herbes et permet de détruire la végétation adventice graminée, dicotylédone, annuelle et vivace.

Particulièrement utilisé :

- Pour la destruction des plantes vivaces telles que : chiendent (rampant, pied de poule), avoine à chapelet, agrostis, prêle, rumex.
- Pour le désherbage et la rénovation des pelouses et des gazons dégradés.
- Désherbage des massifs ornementaux (floraux et arbustifs) en jet dirigé (avec cache protecteur).
- Désherbage avant implantation de pelouses et massifs ornementaux (floraux et arbustifs).
- Désherbage au pied des arbres et arbustes.

AVANTAGES

- **Action complète y compris sur les vivaces.**
- **Très efficace, même à dose réduite.**
- **Permet de replanter 8 jours après le traitement.**
- **Permet de traiter sous la frondaison des arbres.**
- **Facile d'emploi.**
- **Très concentré.**
- **Pénétration ultra rapide.**

MODE D'EMPLOI

Verser la quantité nécessaire d'herbicide dans la cuve ou le pulvérisateur à moitié remplie d'eau. Compléter ensuite le remplissage en agitant.

Doses conseillées

- Herbes annuelles = 3 l/ha
- Herbes bisannuelles = 6 l/ha

Doses homologuées

- Herbes vivaces = 12 l/ha
- Désherbage des allées de parcs, jardins et trottoirs = 9 l/ha

Pour le traitement des ronces, appliquer de préférence à l'automne, et laisser agir tout l'hiver.

Période d'utilisation

Par temps de végétation active, début printemps (avril) jusqu'à l'automne (octobre), lorsque la température dépasse 12 °C.

…/…

depropma

défense et **pro**tection des **ma**tériaux

15, avenue Foch - B.P. 32 - 18201 SAINT-AMAND CEDEX - Tél. 02 48 62 01 50 - Fax 02 48 96 36 13

site : www.depropma.com - e.mail : info@depropma.com

Doses d'emploi

Traitements	*Surfaces*	*Quantité d'eau*	*Quantité d'herbicide*
Traitement en plein	1 ha	200 à 500 l (maximum)	3 à 8 l
Traitement localisé sur taches : bouillie à 2%		Pulvérisateur de 10 l	0,2 l

TRAITEMENT ECONOMIQUE

Traitements	*Surfaces*	*Quantité d'eau*	*Quantité d'herbicide*	*Quantité de surfactant*
Sur graminées annuelles	1 ha	200 l	1 l	1 l
Sur dicotylédones annuelles	1 ha	200 l	1,5 l	1 l
Chiendent rampant,rumex	1 ha	200 l	3 l	1 l

SURFACTANT Amine grasse de suif éthoxylée : 800 g/l
AMM : 8600477SPF
Dose d'emploi homologuée : 0,5 l pour 100 l de bouillie

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Traiter par temps calme pour éviter la dispersion fortuite du produit par le vent.
Eviter tout contact de la bouillie avec la végétation à conserver.
Utiliser un cache pour le traitement des massifs ornementaux floraux et arbustifs.
Ne pas traiter par temps de pluie, de vents ou de fortes chaleurs.

FORMULE GARANTIE

360 g/l de glyphosate (480 g de sel d'isopropylamine du glyphosate)
Nom homologué : MISSILE DI A.M.M 9100504 de TRADIAGRI

CARACTERISTIQUES

- Conditionnement : 5 litres.
- AFNOR et transport : non soumis à réglementation.
- Classement : Classé Xi-irritant. R36-irritant pour les yeux. "Dangereux, respecter les précautions d'emploi".

Stockage : stocker le produit dans son emballage d'origine fermé, à l'abri du gel, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, et hors de portée des enfants.

Hygiène et sécurité : se reporter à la Fiche de Données de Sécurité gratuite sur simple demande.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases les traitements, en tenant compte sous votre responsabilité de tous les facteurs particuliers tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes d'application, les variétés végétales, la résistance des espèces.
Réf ???

LA PROTECTION A L'EPREUVE DU TEMPS

IGS : 07/07